

Amériques

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

La région est à l'avant-garde des solutions durables, avec le nombre de réfugiés réinstallés le plus élevé aux Amériques que dans toute autre région au monde. En 2016, plus de 80 000 réfugiés, représentant 80 pour cent des réfugiés réinstallés au niveau global, ont été accueillis sur le continent, principalement au Canada et aux États-Unis mais aussi, et de plus en plus, en Argentine, au Brésil et au Chili. La plupart des pays de la région mettent en œuvre des politiques publiques inclusives, offrent des possibilités d'intégration et de naturalisation, proposent des voies d'admission complémentaires, sous forme de programmes de regroupement familial élargi ou d'accès des réfugiés aux régimes temporaires pour travailleurs migrants. Ils appliquent également des méthodologies innovantes en matière de réinstallation, comme des programmes de visas humanitaires.

Tout en demeurant engagé dans la recherche de solutions, le HCR centrera son action dans la région en 2018 sur trois axes principaux :

- L'application de l'accord de paix conclu par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), et les négociations avec l'Armée de libération nationale (ELN);
- La détérioration de la situation en République bolivarienne du Venezuela, qui devrait continuer à produire des exodes de population;

Des enfants vénézuéliens et leurs parents proches plus âgés, nés en Colombie, posent devant leur maison en bois du Barrio Camilo Daza, dans la ville de Cúcuta en Colombie. Aide Caceres (à l'extrême gauche), a récemment amené ses enfants ici à cause de la situation au Venezuela, mais ces derniers n'ont pas accès aux services de santé ni à l'éducation car ils sont des Vénézuéliens sans papiers.

© HCR / P. SMITH

- L'augmentation des déplacements forcés en provenance et à l'intérieur du Nord de l'Amérique centrale, qui comprend El Salvador, le Guatemala et le Honduras. Aux Caraïbes, le HCR élaborera des garanties régionales pour renforcer la protection des réfugiés, améliorer la qualité des procédures d'asile et promouvoir des solutions durables. L'organisation soutiendra également les efforts visant à éliminer progressivement l'apatridie.

Le nombre de mouvements mixtes complexes devrait continuer à augmenter en 2018, la combinaison des flux de réfugiés et des mouvements mixtes exigeant du HCR des réponses variées.

Conformément à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir le *Glossaire*), le cadre régional global de protection et de recherche de solutions (CRPSF) a été développé par le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama. Le CRPSF comprend les plans d'action nationaux qui ont été fondés sur de nombreuses consultations nationales et locales et s'appuient sur une approche de solidarité et de partage des responsabilités et sur les mécanismes existants dans la région, notamment la Déclaration et le Plan d'action du Brésil (voir le *Glossaire*), ainsi que la Déclaration d'action de San José. Le CRPSF permettra de soutenir les États pour la réalisation de leurs engagements, tout en identifiant et comblant les lacunes existantes à travers des réponses intégrées et de mobiliser des ressources supplémentaires pour sa mise en œuvre.

Ces dernières années, une constante augmentation du nombre des demandeurs d'asile a énormément sollicité les régimes d'asile de la région; et cette tendance devrait perdurer en 2018. Le HCR accordera donc la priorité à la mise en œuvre des programmes prévus dans le cadre du Plan d'action du Brésil, adopté par 28 pays et trois territoires d'Amérique latine et des Caraïbes.

PRINCIPALES SITUATIONS

Colombie

Environ 7,6 millions de personnes ont été enregistrées comme déplacés internes en Colombie depuis 1985. Depuis la conclusion de l'accord de paix en décembre 2016, les FARC ont commencé à restituer leurs armes et à se réinsérer dans les communautés civiles. Cependant, d'autres groupes armés illégaux se disputent désormais le contrôle de certains territoires, et les déplacements forcés ont en conséquence continué, avec plus de 8 700 personnes récemment déplacées entre janvier et août 2017. Ces déplacements devraient se poursuivre, en particulier le long de la côte pacifique et dans la région frontalière, touchant principalement les communautés afro-colombiennes et autochtones.

Le HCR commencera à mettre en œuvre sa stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples de protection et de recherche de solutions. L'organisation travaillera en étroite coopération avec la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour bien faire connaître les problématiques de la protection et des solutions et pour renforcer les alliances nouées avec les acteurs de développement en vue de faciliter des solutions durables pour les déplacés. Le HCR aidera également les autorités à améliorer leur connaissance et leur réponse en matière d'asile, ainsi que leurs ressources, la Colombie devenant de plus en plus un pays d'accueil pour les personnes en quête de protection internationale.

L'organisation continue de soutenir les efforts de la République bolivarienne du Venezuela pour accueillir les réfugiés, en particulier les réfugiés colombiens au fil des ans. Le HCR continuera de coopérer avec ses partenaires pour assurer des normes de protection de qualité aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides dans le pays, en leur offrant des solutions globales, complémentaires et

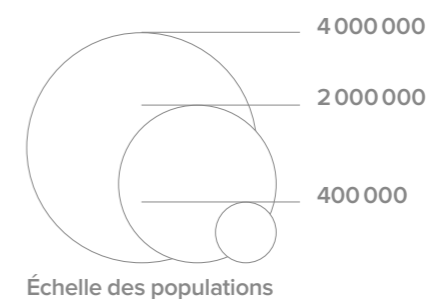
durables, et en soulignant la nécessité d'assurer la sécurité des frontières et une préparation aux situations d'urgence pour mieux protéger toutes les personnes relevant de sa compétence.

En Équateur, le HCR cherchera en concertation avec les pouvoirs publics, à consolider le régime d'asile national, en renforçant la capacité des autorités à offrir une aide juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile; et en autonomisant les réfugiés dans le cadre du « modèle de progression » (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur* et le *Glossaire*).

Nord de l'Amérique centrale

Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires des pays du Nord de l'Amérique centrale accueillis dans la région a été multiplié par dix au cours des cinq dernières années, atteignant 215 000. Environ 46 000 nouvelles demandes d'asile ont été reçues dans la sous-région au premier semestre 2017, et 77 740 personnes qui se trouvaient aux États-Unis et au Mexique sont rentrées dans des pays du Nord de l'Amérique centrale entre janvier et juillet 2017, dont une proportion importante avait des besoins de protection. Le Gouvernement du Honduras estime qu'entre 2004 et 2014, 174 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays.

Les raisons de l'augmentation des déplacements sont complexes et variées, cependant la violence et l'insécurité restent les principaux facteurs. Le nombre de demandes d'asile déposées dans la sous-région devrait continuer à progresser en 2018. Ces deux dernières années, le nombre de demandeurs d'asile originaires du Nord de l'Amérique centrale a augmenté au Belize, au Costa Rica, au Mexique et au Panama. Les personnes qui relèvent de la compétence du HCR ont de plus en plus tendance à considérer le Guatemala non



Les déplacés internes et les membres de la communauté d'accueil ont bénéficié de projets communautaires de renforcement des infrastructures et d'autonomisation.

seulement comme un pays de transit mais aussi comme un pays d'asile.

En 2018, le HCR continuera de travailler avec ses partenaires pour consolider les régimes d'asile ; pour mettre en place des mécanismes aptes à répondre aux problèmes de protection urgents auxquels sont confrontés les déplacés internes et les autres personnes affectées par la violence ; pour identifier et protéger les personnes de retour dans leur localité ou pays d'origine qui ont des besoins de protection ; et pour trouver des solutions durables à la situation de toutes les personnes relevant de sa compétence. La réponse du HCR vise à sécuriser le transit en implantant des réseaux de protection le long des principales routes migratoires et en offrant une aide humanitaire ciblée, en particulier sur les plus vulnérables.

République bolivarienne du Venezuela

La détérioration de la situation en République bolivarienne du Venezuela continue d'amener les personnes à fuir le pays. Le nombre de demandes d'asile déposées par des Vénézuéliens autour du monde a atteint environ 48 500 entre le mois de janvier et mi-septembre 2017, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux 34 000 demandes soumises en 2016.

Les principaux pays de destination des demandeurs d'asile vénézuéliens sont le Brésil, le Costa Rica, l'Espagne, les États-Unis, le Mexique et le Pérou. En dépit de la générosité et des efforts déployés par les pays d'accueil pour satisfaire les besoins croissants des Vénézuéliens qui fuient leur pays, une action plus ample est nécessaire pour protéger leur sécurité physique et pour leur délivrer des documents, ainsi que pour répondre rapidement aux violences sexuelles et de genre (voir le *Glossaire*), à l'exploitation et aux abus. Dans certaines régions, des groupes armés et des gangs

criminels exploitent les nouveaux arrivants et la population locale. En 2017, avec ses partenaires et les gouvernements respectifs, le HCR s'est rendu au Brésil, en Colombie et à Trinité-et-Tobago pour analyser les mouvements frontaliers et pour évaluer les besoins humanitaires des arrivants, ainsi que les besoins éventuels en cas d'arrivées supplémentaires. L'organisation a également déployé des missions techniques pour étudier les questions relatives aux aides en espèces (voir le *Glossaire*), aux abris et à l'enregistrement.

L'instabilité qui prédomine en République bolivarienne du Venezuela pourrait conduire davantage de Colombiens à rentrer dans leur pays et inciter des Vénézuéliens ayant besoin de protection internationale à rejoindre la Colombie. Le HCR, avec ses partenaires, renforcera ses programmes dans les régions frontalières des pays voisins pour améliorer l'aide humanitaire de base, y compris sous forme d'allocations multi-usages en espèces, pour soutenir les activités d'enregistrement et de délivrance de documents assurées par les pouvoirs publics, et pour faciliter l'accès des personnes qui fuient aux procédures de détermination du statut de réfugié ou à d'autres voies légales, comme les régimes de séjour temporaire et les visas humanitaires. Certains Vénézuéliens auront ainsi la possibilité de régulariser leur séjour dans leur pays d'accueil, tandis que d'autres seront en mesure de demander l'asile s'ils le souhaitent.

STRATÉGIE RÉGIONALE

Construire un régime d'asile harmonisé

L'accès à l'asile et une prise de décisions de qualité resteront des domaines clés de collaboration entre le HCR et les États de la région, que ce soit grâce à l'initiative sur la qualité de l'asile ou dans le cadre de l'expertise technique sur le droit des réfugiés et les procédures d'asile délivrée par le HCR. Afin de renforcer l'efficacité de

leurs régimes d'asile, 10 États de la région — l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Brésil, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique, le Panama, le Pérou et Trinité-et-Tobago — se sont engagés à exécuter un programme au titre de l'initiative sur la qualité de l'asile. Ceci devrait améliorer l'identification, l'enregistrement et la prise en charge des demandeurs en fonction de leurs vulnérabilités. Cela devrait également garantir la bonne conduite des entretiens et permettre de rendre une décision juste au sujet de leur demande.

En 2018, le HCR accordera la priorité à la coopération régionale entre les organismes d'asile des États. Afin de renforcer les régimes d'asile nationaux, une attention particulière sera accordée à la gestion et au traitement des demandes d'asile en attente. La collaboration du HCR avec les pays qui participent actuellement à l'initiative sur la qualité de l'asile se poursuivra, l'accent étant mis sur une gestion stratégique des cas et sur la réduction du nombre de demandes en attente de traitement. L'organisation travaillera également à la mise en place de régimes d'asile dans les pays où il n'en existe pas encore, en particulier dans la région des Caraïbes, où les gouvernements assumeront progressivement la responsabilité de la détermination du statut de réfugié.

En outre, le HCR appuiera l'Institut interaméricain des droits de l'homme et les centaines d'organisations de la société civile, y compris les centres d'aide juridique, qui offrent des consultations juridiques et des services de représentation aux demandeurs d'asile et aux réfugiés au travers du Réseau des Amériques pour l'aide juridique aux réfugiés.

Progresser dans la recherche de solutions

L'Argentine, le Brésil et le Chili poursuivront leurs efforts en tant que pays de réinstallation émergents, recevant un nombre croissant

de familles affectées par le conflit en cours en République arabe syrienne (Syrie) ou originaires du Nord de l'Amérique centrale avec des programmes de réinstallation et de parrainage privé réaménagés.

Lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés, qui s'est tenu aux États-Unis en septembre 2016, tant l'Argentine que le Brésil se sont engagés à accueillir 3 000 personnes affectées par la crise syrienne en combinant leurs programmes de visas humanitaires avec des programmes de parrainage privé, y compris pour les réfugiés référés par le HCR. Le Brésil s'est également engagé à mettre en place un programme de réinstallation financé par l'État pour les personnes originaires du Nord de l'Amérique centrale d'ici à la fin de l'année 2018. L'Uruguay s'est aussi engagé à recevoir des familles provenant de cette sous-région.

Lancé en 2016 et appliqué à titre expérimental au Costa Rica, en El Salvador et aux États-Unis, le dispositif de transfert aux fins de protection vise à faciliter l'évacuation humanitaire des personnes en situation de risque élevé. En 2018, le mécanisme sera étendu aux trois pays du Nord de l'Amérique centrale en vue d'atteindre une capacité de transfert de 1 100 personnes, selon les fonds disponibles et les pays hôtes.

Si les Amériques offrent davantage d'opportunités d'intégration locale en termes de solutions durables, certaines personnes ont néanmoins des besoins de protection particuliers, les empêchant de s'intégrer avec succès, et nécessitant d'être réinstallées. À l'exclusion des cas qui relèvent du dispositif de transfert aux fins de protection, il a été établi qu'environ 1 800 personnes avaient besoin d'être réinstallées, la réinstallation représentant la seule solution durable viable pour ces personnes et démontrant qu'elle constitue un instrument de protection stratégique dans la région.

Le HCR continuera de promouvoir la prise en compte des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les plans nationaux des pays de la région. En Équateur, le « modèle de progression » (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur* et le *Glossaire*) permet de réduire la pauvreté des personnes relevant de la compétence du HCR en les rendant autonomes, et facilite, à terme, leur intégration locale. En s'appuyant sur la dynamique suscitée par l'adoption de la loi sur la mobilité humaine en Équateur et des engagements relatifs à la naturalisation contenus dans la

Déclaration et le Plan d'action du Brésil, le HCR encouragera la mise en œuvre de procédures de naturalisation simplifiées. En Colombie, l'organisation cherchera à améliorer l'accès des déplacés internes à des solutions durables en encourageant le gouvernement à légaliser les zones d'habitat précaire, en offrant une assistance technique pour renforcer les politiques publiques en matière de solutions, et en facilitant les processus de retour, de relocalisation, d'intégration locale et de réparation collective dans certaines communautés.



L'épanouissement musical d'un musicien colombien réfugié au Canada

« Quand on doit fuir précipitamment, ce n'est plus le lieu d'origine qui compte, mais les gens en qui on se retrouve, qui nous donnent le sentiment d'être bienvenu et d'appartenir à une famille. » Ruben Esguerra, réfugié colombien, parle de l'accueil qui lui a été réservé au Canada.

Ruben Esguerra, 37 ans, est arrivé au Canada il y a 28 ans après avoir fui le conflit en Colombie.

Mettre fin à l'apatridie

La région continuera d'œuvrer pour éliminer l'apatridie d'ici à 2024. Le HCR poursuivra son plaidoyer auprès des Gouvernements du Chili, d'El Salvador, du Mexique et des pays des Caraïbes pour les inciter à adhérer à l'une, ou aux deux conventions, sur l'apatridie. En outre, l'organisation continuera à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de cadres nationaux pour assurer la protection des migrants apatrides et l'accès à des procédures de naturalisation facilitées en Argentine, en Colombie, en El Salvador, au Panama, au Paraguay et en Uruguay. Le HCR offrira aux États intéressés une assistance technique pour combler les lacunes dans les lois sur la nationalité qui seraient susceptibles d'entraîner des cas d'apatridie, et soutiendra les partenariats et

les initiatives stratégiques visant à prévenir l'apatridie par l'enregistrement universel des naissances, conformément à l'objectif 16.9 des objectifs de développement durable.

En dépit des progrès notables accomplis dans les pays d'Amérique latine, le HCR continuera de travailler avec les États des Caraïbes afin d'assurer l'acquisition, la confirmation ou le rétablissement de la nationalité pour les apatrides de la région. En dépit de la fermeture de son bureau à Haïti en 2018, le HCR poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement, notamment pour offrir une assistance technique en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la nationalité et de l'application des conventions sur l'apatridie.

Renforcer la coopération régionale

Les Amériques continueront à travailler dans le cadre du Plan d'action du Brésil, le cadre régional de coopération et de partage des responsabilités en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'évaluation triennale du plan, qui a eu lieu en 2016 sur les volets apatridie, solutions et qualité de l'asile, permettra d'enrichir le processus d'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, lors d'une conférence régionale qui se tiendra à Brasilia en février 2018.

Les Consultations des Caraïbes sur les migrations traiteront des défis suscités par les mouvements mixtes de population et élaboreront des réponses prenant en compte la protection à travers la sous-région. En 2018, le HCR espère officialiser sa coopération avec l'Office de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) chargé de la sécurité et de la lutte contre la criminalité, afin d'assurer conjointement une aide et des activités de renforcement des capacités sur les questions en lien avec la protection des réfugiés et les mouvements mixtes auprès des gouvernements des Caraïbes.

Le HCR continuera à encourager la coopération et les alliances régionales avec le GNUD Amérique latine et Caraïbes, avec des mécanismes régionaux et sous-régionaux comme l'OEA, le MERCOSUR et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, ainsi qu'avec les banques multilatérales de développement, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires concernés. Le renforcement de la coordination avec les forums consultatifs régionaux sur les migrations (processus de Lima et de Puebla) facilitera la mise en place de garanties de protection lors de l'identification de personnes ayant besoin de protection internationale dans les mouvements mixtes.

CONTRAINTES

L'augmentation du nombre des demandeurs d'asile dans la région au cours des dernières années a mis à rude épreuve les régimes nationaux d'asile. L'initiative sur la qualité de l'asile restera par conséquent le moyen principal pour aider au renforcement des régimes d'asile et pour améliorer la gestion stratégique des cas.

Veiller à ce que les États puissent gérer avec efficacité le lien asile-migration et renforcer, dans la région, la capacité de traitement des demandes au travers de dispositifs migratoires lorsque cela est possible, sont des éléments importants de la réponse du HCR concernant les mouvements mixtes. Aux Caraïbes, ceci implique d'encourager une approche de protection des réfugiés cohérente face à des mouvements mixtes plus larges dans la région. Les défis opérationnels suscités par les mouvements mixtes en provenance d'autres continents devraient subsister ; de même le nombre de ressortissants cubains et haïtiens qui transitent dans la région et dont certains ont des besoins de protection internationale, devrait continuer à croître.

En dépit de quelques progrès, les opportunités d'intégration locale des personnes relevant de la compétence du HCR sont limitées aux Caraïbes. Dans ce contexte, la réinstallation est utilisée comme un outil de protection pour un certain nombre de personnes pour lesquelles cette solution durable est essentielle.

Les différentes opérations sont décrites plus en détail dans les pages consacrées aux sous-régions et pays correspondants sur le site internet Global focus (<http://reporting.unhcr.org>).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

La région des Amériques est celle dont les besoins budgétaires sont les plus faibles, à peine 152,6 millions de dollars, et ne représente que 2 pour cent du budget global de l'organisation en 2018. Ce montant est en hausse de 2,7 pour cent par rapport à 2017. Le budget des programmes pour les réfugiés dans cette région, axés sur la recherche de solutions durables, est le plus important et a plus que doublé au cours des cinq dernières années.

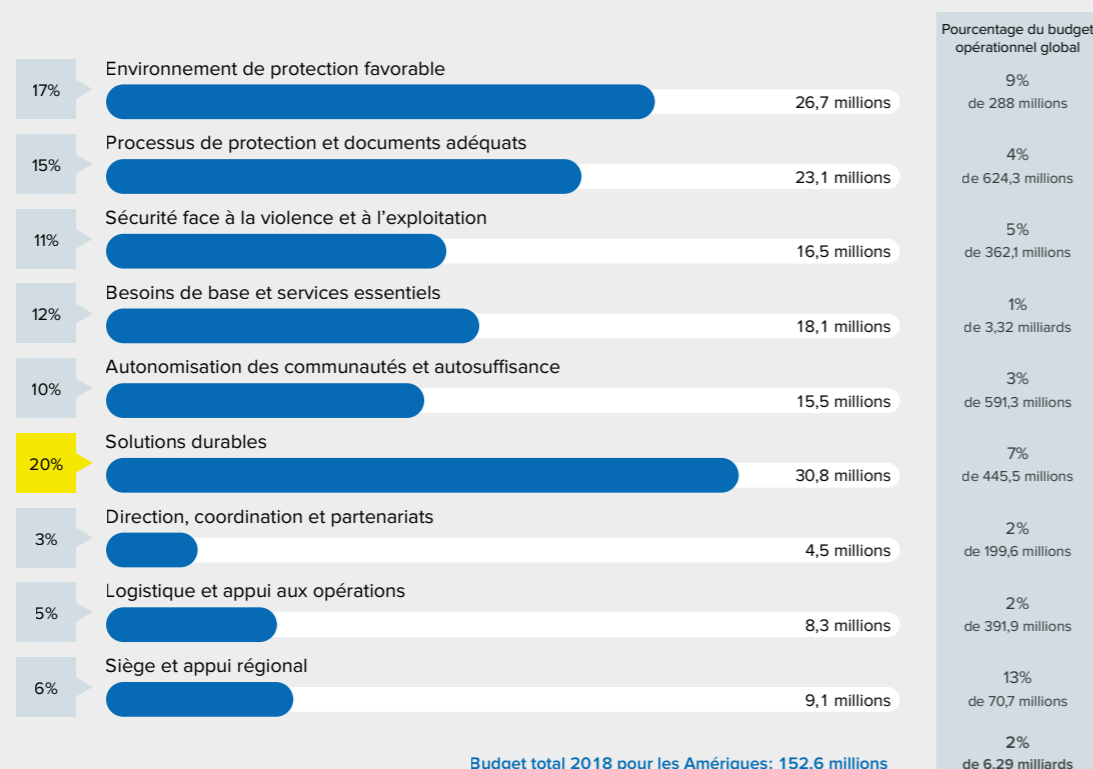
Au sein de la région, l'Amérique latine a les besoins budgétaires les plus importants, représentant plus de 82 pour cent de l'allocation de la région. Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre d'arrivants en provenance de la République bolivarienne du Venezuela, par les besoins humanitaires croissants dans le Nord de l'Amérique centrale et par la poursuite des efforts de stabilisation en Colombie. Il est en outre nécessaire de soutenir la présence opérationnelle et la capacité de surveillance du HCR dans les zones frontalières.

Parmi les priorités régionales, figurent l'amélioration des conditions d'accueil et de la surveillance aux frontières, l'accès à une détermination du statut de qualité, les possibilités d'intégration, ainsi que l'autonomisation des femmes, la protection de l'enfance et la prévention et réponse contre les violences sexuelles et de genre.

S'agissant de l'action de protection du HCR, un financement insuffisant limiterait la capacité de l'organisation à suivre les besoins en matière d'aide humanitaire et les nouveaux déplacements dans certaines régions de Colombie, où de tels phénomènes se produisent encore, et à répondre adéquatement aux besoins des plus vulnérables.

En ce qui concerne la réponse régionale dans le Nord de l'Amérique centrale, des problèmes de sous-financement pourraient entraver les efforts visant à prévenir de nouveaux déplacements et à remédier aux risques encourus par les personnes relevant de la compétence du HCR — en particulier par celles qui sont contraintes d'emprunter des itinéraires dangereux pour se mettre en sécurité et qui s'exposent à l'exploitation (par exemple, sous forme de violences sexuelles et de genre, de traite des personnes ou de recrutement forcé).

BUDGET 2018 POUR LES AMÉRIQUES PAR GROUPE DE DROITS FONDAMENTAUX | millions - USD



BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES | USD

OPÉRATIONS	2017 Budget actuel (au 30 juin 2017)	2018				TOTAL	2019 Budget prévisionnel
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES							
Canada	1 758 241	1 836 756	50 595	-	-	1 887 351	1 810 350
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹	28 126 070	17 292 233	8 217 022	-	-	25 509 256	22 834 929
SOUS-TOTAL	29 884 311	19 128 989	8 267 618	-	-	27 396 607	24 645 279
AMÉRIQUE LATINE							
Argentine - Bureau régional ²	5 547 848	6 186 526	163 870	-	-	6 350 396	4 458 398
Bésil	5 766 676	6 017 070	103 867	-	-	6 120 936	5 671 089
Colombie	28 686 415	3 320 005	-	-	21 556 495	24 876 500	24 833 046
Costa Rica	6 455 431	8 019 699	-	-	-	8 019 699	10 263 930
Costa Rica- unité juridique régionale	4 002 099	3 142 349	806 118	-	-	3 948 467	3 948 466
Équateur	21 763 000	19 560 801	-	-	-	19 560 801	17 999 943
Mexique	14 677 287	16 145 000	-	-	-	16 145 000	16 599 999
Panama Bureau régional ³	22 672 194	25 883 586	-	-	-	25 883 586	26 308 183
République bolivarienne du Venezuela	8 166 950	10 805 911	-	-	-	10 805 911	19 339 833
Activités régionales ⁴	2 517 018	3 444 860	-	-	-	3 444 860	2 500 000
SOUS-TOTAL	120 254 919	102 525 806	1 073 855	-	21 556 495	125 156 157	131 922 887
TOTAL	150 139 230	121 654 796	9 341 473	-	21 556 495	152 552 764	156 568 166

¹ Inclut Haïti, la République Dominicaine, Porto Rico, les îles vierges américaines, les 12 États indépendants des Caraïbes et les trois autres États du CARICOM, ainsi que les territoires transatlantiques britanniques et néerlandais en coordination avec le Bureau pour l'Europe.
² Inclut les activités en Bolivie (État plurinational de), au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.
³ Inclut les activités à Cuba, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.
⁴ Les activités régionales couvrent entièrement la région des Amériques.

BUDGETS POUR LES AMÉRIQUES 2010-2019 | millions - USD

